

4.a - DOCUMENT GRAPHIQUE DE ZONAGE  
Plan Local d'Urbanisme  
Plan d'ensemble

Echelle 1/5000  
Version PLU Approuvé Mars 2014  
Dossier n°10119

**urbactis**  
AGENCE DU MONTAUBAN  
Bureau principal : 60 Impasse de Berlin - CS 80391 - 82023 MONTAUBAN Cedex  
05 63 66 42 22 - Tél : 05 63 66 14 32 - Fax : 05 63 66 14 31  
urbactis@urbactis.eu  
www.urbactis.eu

AGENCE DE GRENADE  
Bureau secondaire : 11A Rue des Puyelles - B.P. 3 - 37000 GRENOBLE CARREUSE  
05 41 81 81 74 - Tél : 05 41 81 81 74 - Fax : 05 41 81 81 74  
urbactis@urbactis.eu  
www.urbactis.eu

urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts :  
Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE, Pierre SANDREAU, Jean-Louis DUPART, Henry TOBIER et André BLANCHOT.

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Surface en m²	Parcelles concernées	Bénéficiaire
1	Création de parking	3459	Section WI parcelle 30	Commune
2	Aménagement de carrefour	60	Section WE parcelle 2 et 4	Commune
3	Aménagement d'un carrefour	20	Section WI parcelle 83	Commune

Tableau des éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme

N°	Description	Parcelles concernées
1	Vestiges d'un pont de chemin de fer	WI 12
2	Ancien pont de Chemin de fer	WI 48
3	Vestiges d'une maison datant environ du XVI <sup>e</sup> s.	WI 9
4	Calvaire	WC 24
5	Croix à l'entrée du village	WI 8
6	Eglise de Saint Paul de Baise	WI 8
7	Fontaine de Labat	WI 40
8	Fontaine de Larche	WI 3
9	Pigeonnier de Bonnefond	WI 2
10	Pigeonnier du Pechat	WA 42
11	Pigeonnier La Hourcade	WI 5
12	Pont du comte sur la Baise	WI 55
13	Puits Arrajade	WI 30
14	Puits	WI 78
15	Puits à l'entrée du village	WI domaine public
16	Ancien silo	WC 2

- Légende**
- Secteur Ua, correspond à la zone urbaine du bourg
  - Secteur Ub, correspond aux hameaux
  - Secteur Ubx, correspond aux espaces dédiés exclusivement à l'accueil d'activités économiques
  - Secteur Ue, correspond à des zones destinées à recevoir des équipements publics d'intérêt collectif
  - Zone 1AU, correspond aux zones à urbaniser ouvertes, elle comprend 2 sous secteurs :
    - Sous-secteur 1AUa, correspond au secteur à urbaniser du bourg
    - Sous-secteur 1AUb, correspond aux secteurs à urbaniser des hameaux
  - Zone N, correspond aux zones naturelles
  - Secteur Nc, correspond aux zones naturelles à vocation résidentielle
  - Sous-secteur Nca, correspond aux zones naturelles à vocation agricole
  - Sous secteur Nci, correspond aux zones naturelles inondables à vocation d'habitat
  - Secteur Ni, correspond aux zones soumises au risque d'inondation
  - Secteur Np, correspond à la zone naturelle "préservée" dans laquelle seule la réhabilitation des constructions existantes est autorisée
  - Zone A, correspond à la zone agricole
- Autres**
- Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L123-1-5-6 du code de l'urbanisme
  - Éléments en attente d'une actualisation cadastrale
  - Emplacement réservé
  - Espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager à préserver en l'état selon les dispositions de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
  - Espaces boisés classés soumis aux dispositions des articles L130-1 du code de l'urbanisme
  - Boisements linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager, à préserver selon les dispositions de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
  - Arbres présentant un intérêt patrimonial et paysager, à préserver selon les dispositions de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
  - Petit patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
  - Espaces soumis aux risques d'inondation

